

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 NOVEMBRE 2023**

**Nombre de Conseillers élus : 15**

**Conseillers en fonction : 15**

**Conseillers présents : 10**

**Présents :**

**Le Maire :** MULLER Christophe

**Les Adjointes :** FENARD Michel, KINDER Yves, MICHEL Andrée.

**Les Conseillers :** DONATE Marylène, GRIMM Emmanuelle, KEMPENICH Michel, KILL Allan, KURZ Régine, LANG-MAYER Diane.

**Absents excusés :** BARRILE Cynthia, BIGNON Gilles, JOLY Véronique, PORTHA Serge, SCHISLER Laurent.

**Procurations de :** BARRILE Cynthia à KINDER Yves, BIGNON Gilles à MULLER Christophe, JOLY Véronique à KURZ Régine, PORTHA Serge à KEMPENICH Michel, SCHISLER Laurent à LANG-MAYER Diane.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 06/10/2023
2. Location chasse communale
3. Organisation du temps scolaire
4. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
5. Convention de servitude Enedis
6. Demandes de subventions
7. Décisions modificatives
8. Divers

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 06/10/2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2023.

## **2. Location chasse communale**

Suite à la réunion de la commission 4C qui s'est tenue en Mairie le 29 novembre, afin d'examiner les candidatures déposées pour l'adjudication de la chasse communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. FRITZ Nicolas de Diebling et l'Association ARTEMIS de Farschviller, laquelle bénéficiera de son droit de priorité, comme admis à participer à cette dernière.

Conformément à l'article 12 du cahier des charges, les droits de timbres et d'enregistrement, de criée et autres seront payés comptant par le locataire, les frais de publication seront partagés par moitié entre la Commune et le locataire, soit environ 300€ à la charge du locataire.

## **3. Organisation du temps scolaire**

Le Conseil d'Ecole de Farschviller s'étant réuni le jeudi 09 novembre 2023, a statué pour une reconduction des horaires actuels pour les 3 années à venir (2024/2027)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation de la semaine scolaire réparti sur quatre jours hebdomadaires.

Les horaires proposés sont :

- lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h

## **4. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de décembre 2023.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- o D'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.
- o D'inscrire au budget les crédits correspondants

## **5. Convention de servitude Enedis**

Dans le cadre de l'installation d'une ligne électrique souterraine pour l'alimentation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Farébersviller sur des terrains situés section 05 parcelles 68, 69, 71, 75, 89, 92 et 98, section 08 parcelles 4 à 7, 9 à 11, 17, 22, 24,

30, section 23 parcelles 16 et 26 et section 24 parcelles 34 et 42 dont la Commune est propriétaire, pour le compte de la société ENEDIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Il est toutefois précisé qu'une remise en état des lieux, après avoir réalisé les travaux, sera obligatoire d'une part, et les travaux ne pourront pas démarrer avant la mi-avril et devront être réalisés dans les meilleurs délais une fois débutés, d'autre part.

## **6. Demandes de subventions**

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 900 € (soit 25 € par élève) au collège EBLE de Puttelage aux Lacs. Cette subvention est versée :

- pour financer les voyages et sorties pédagogiques organisés pour les élèves du collège et pour le financement des parts des accompagnateurs lors des voyages.
- au titre des opérations de gestion (achat de divers matériels : vidéoprojecteurs, ordinateurs, etc...)

- Suite aux demandes récurrentes de subvention de fonctionnement d'associations locales, il est rappelé que seules les demandes de subvention relatives à des besoins d'investissement seront prises en compte par le Conseil Municipal et une suite favorable ne sera accordée que sous certaines conditions.

- a) Suite à l'acquisition des parcelles situées en zone Ue se trouvant dans la continuité des travaux d'aménagements d'équipements scolaires actuellement en cours, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte l'avant-projet d'y installer un terrain de paddle ainsi qu'un terrain de pétanque pour un montant estimé à 110 308 € H.T.
- confie la Maîtrise d'Œuvre dudit projet à MK Etudes de IPPLING pour un montant de 5 515 €.
- sollicite une subvention au titre de la DETR programme 2024, et arrête le plan de financement comme suit :

Montant de la subvention demandée 40 % :	62 329 €
Autofinancement :	93 494 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>155 823 € H.T.</b>

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

b) Dans le cadre des travaux de consolidation de la digue de l'étang communal, une étude a été réalisée par la société Geos. Dans son rapport, celle-ci préconise un confortement de la digue par enrochement. Le montant des travaux est estimé à 97 500€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'entreprendre les travaux de confortement de la digue préconisés par le bureau d'études
- Sollicite une subvention au titre de la DETR programme 2024, et arrête le plan de financement comme suit :

Montant de la subvention demandée 40 % :	39 000€
Autofinancement :	58 500 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>97 500 € H.T.</b>

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

## 7. Décisions modificatives

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

### Investissement :

#### Dépenses :

Opération 20 article 2111 : + 40 000 €  
 article 231 : - 40 000 €

Opération Non individualisée :

article 231 : + 81 645 €

Opération 11 :

article 231 : - 81 645 €

## 8. Divers

- M. FENARD informe le Conseil Municipal des sorties scolaires pour 2023/2024 :

\*Jeudi 21 décembre, sortie cinéma pour toutes les classes, 2 bus pour 344 €

\*Sortie au parc Sainte Croix pour les élèves de la petite section maternelle au CE1, 2 bus pour un montant de 1008 €

\*Les classes de CE2 au CM2 feront également une sortie mais pour l'instant les enseignantes n'ont pas choisi la destination.

- La convention avec le Département de la Moselle dans le cadre du programme Sesam'GR, qui concerne Alexandre KASPER notre assistant éducatif de langue allemande, se termine fin décembre 2023.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable pour une prolongation de la convention jusqu'à la fin de l'année 2024.

- Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place d'une convention d'accueil d'un bénévole. La personne bénévole a débuté lundi 27 novembre à la cantine et au périscolaire.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un alevinage aura lieu prochainement, ce dernier a dû être retardé en raison de la nécessité de baisser le niveau d'eau afin de permettre au bureau d'études d'examiner visuellement l'ampleur des dégâts sur la digue.

- M. FENARD informe le Conseil que les travaux de stabilisation des accotements sur la route allant vers Henrville ont été réalisés courant octobre. Ceux-ci n'ayant pas tenus suite aux intempéries des dernières semaines, l'entreprise interviendra au printemps pour la reprise des travaux

**Le Maire,**



**Christophe MULLER**

